

*Affaires courantes*

• (1510)

[Français]

**LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES****RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE  
DE L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES  
PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE**

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Madame la Présidente, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française à la réunion du bureau de la Commission des affaires parlementaires à Paris, le 14 avril 1992.

\* \* \*

**GESTION DE LA CHAMBRE****PRÉSENTATION DU QUARANTE-SIXIÈME RAPPORT DU  
COMITÉ PERMANENT**

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** J'ai l'honneur de présenter le quarante-sixième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre. Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

\* \* \*

**GESTION DE LA CHAMBRE****PRÉSENTATION DU QUARANTE-SEPTIÈME RAPPORT DU  
COMITÉ PERMANENT**

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Madame la Présidente, pendant que je suis debout, j'aimerais également déposer le quarante-septième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre. Si la Chambre m'accorde son consentement unanime, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

\* \* \*

[Traduction]

**LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU  
RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ****MESURE MODIFICATIVE**

**M. Tom Wappel (Scarborough—Ouest)** demande à présenter le projet de loi C-355, Loi modifiant la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

**Mme le vice-président:** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

**M. Wappel:** Madame la Présidente, j'ai une très brève explication. Ce projet de loi modifierait l'article 52 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. Cet article permet au comité de surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité de faire des recommandations concernant des décisions prises, par exemple, par de hauts fonctionnaires.

Suite à la décision de la Cour suprême du Canada et à celle du chef d'état-major de la Défense nationale, il est évident que ces recommandations n'ont pas grand poids.

Le projet de loi d'initiative parlementaire que je propose donnerait du poids aux recommandations du comité de surveillance et permettrait au ministre d'expliquer au Parlement pour quelles raisons on ne suivra pas une recommandation donnée du comité de surveillance.

**Mme le vice-président:** M. Wappel propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

En vertu du paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**COMPTES PUBLICS****AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE  
DÉPLACER**

**M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je crois que vous constaterez que la Chambre consent à l'unanimité à ce que la motion suivante soit présentée. Je propose:

Que quatre députés et deux employés du Comité permanent des comptes public soient autorisés à se rendre à Londres, en Angleterre, du 31 octobre au 5 novembre 1992, pour étudier le système britannique de contrôle financier et d'information du Parlement.

(La motion est adoptée.)